

Communauté de communes Cœur de Savoie

Place Albert Serraz
BP 40020
73802 Montmélian cedex

Tel : 04.79.84.36.27

Fax : 04.79.84.36.28

Mail : dechets@cc.coeurdesavoie.fr
prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr
decheteries@cc.coeurdesavoie.fr

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public d'élimination des déchets**

EXERCICE 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
Les indicateurs techniques	4
1.1 La présentation générale du service	4
1.1.1 Territoire desservi et fonctionnement du service	4
1.1.2 Le périmètre	4
1.1.3 Les moyens humains.....	6
1.1.4 Les faits marquants de l'année.....	7
1.2 Les ordures ménagères	8
1.2.1 La collecte	8
1.2.2 Le traitement	8
1.2.3 Les tonnages	8
1.2.4 La tarification des professionnels.....	8
1.3 Les recyclables	9
1.3.1 La collecte	9
1.3.2 Le traitement	9
1.3.3 Les tonnages	10
1.3.4 Les bornes textiles	11
1.4 Les déchèteries	12
1.4.1 Le fonctionnement	12
1.4.2 La mise en service des accès en déchèterie	13
1.4.3 Les éco-organismes	14
1.4.4 La recyclerie Fibr'Ethik.....	16
1.4.5 Les tonnages	17
1.5 Analyse des tonnages.....	19
1.6 Le plan de prévention des déchets.....	20
1.6.1 Gérer les déchets organiques.....	20
1.6.2 Limiter les emballages	20
1.6.3 Allonger la durée de vie des produits.....	21
1.6.4 Développer des outils de communication et de sensibilisation.....	21
1.6.5 Analyse.....	24
Les indicateurs financiers	25
1.7 Les dépenses de fonctionnement	25
1.8 Les recettes de fonctionnement.....	25
1.9 Les dépenses d'investissement	26
1.10 Les recettes d'investissement	26

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Indicateurs du territoire desservi.....	4
Figure 2 : Carte de la Communauté de communes Cœur de Savoie et du Sibrecsa	5
Figure 3 : Tonnages recyclables collectés	10
Figure 4 : Evolution des tonnages recyclables collectés	10
Figure 5 : Répartition du réseau de conteneurs de tri.....	10
Figure 6 : Répartition et tonnages des 7 bornes textiles sur le territoire.....	11
Figure 7 : Tarifs appliqués aux professionnels des déchèteries.....	12
Figure 8 : Liste des déchets acceptés sur les deux déchèteries.....	12
Figure 9 : Horaires des déchèteries.....	13
Figure 10 : Tonnages et lieux de traitement des déchets.....	17
Figure 11 : Répartition des déchets de la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny	17
Figure 12 : Tonnages et lieux de traitement des déchets.....	18
Figure 13 : Répartition des déchets de la déchèterie de Chamoux sur Gelon	18

Les indicateurs techniques

1.1 La présentation générale du service

1.1.1 Territoire desservi et fonctionnement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2014, avec la fusion des quatre communautés de communes, Cœur de Savoie a pris la gestion des déchets sur les 4 territoires ainsi que l'ensemble des projets initiés par les ex-communautés de communes. Les compétences déchets sont réparties de la manière suivante :

- ✓ sur les secteurs de Montmélian et de la Rochette, Cœur de Savoie a délégué la collecte ainsi que le traitement des déchets au SIBRECSA.
- ✓ sur les secteurs de Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux, Cœur de Savoie gère la collecte et a délégué le traitement à Savoie Déchets.

1.1.2 Le périmètre

La Communauté de communes Cœur de Savoie exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour les 14 communes des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et de Chamoux sur Gelon. Ce rapport va ainsi concerner uniquement les communes ci-dessous.

De 2018 à 2019, la population a augmenté de 3,5%. Seules 3 communes n'ont pas eu d'augmentation de leur population.

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (Insee 2019)	SUPERFICIE (km ²)
BETTON BETTONNET	312	3,4
BOURGNEUF	701	6,5
CHAMOUSSET	607	6,3
CHAMOIX SUR GELON	969	10,6
CHAMP-LAURENT	34	5,1
CHATEAUNEUF	939	7
COISE - ST JEAN PIED GAUTHIER	1 291	10,4
CRUET	1 060	16,01
FRETERIVE	623	18,46
HAUTEVILLE	358	2,5
MONTENDRY	56	8,3
SAINT-JEAN DE LA PORTE	1027	11,01
SAINT-PIERRE D'ALBIGNY	4 200	10,06
VILLARD LEGER	465	6,7
TOTAL	12 642	122,34

Figure 1 : Indicateurs du territoire desservi

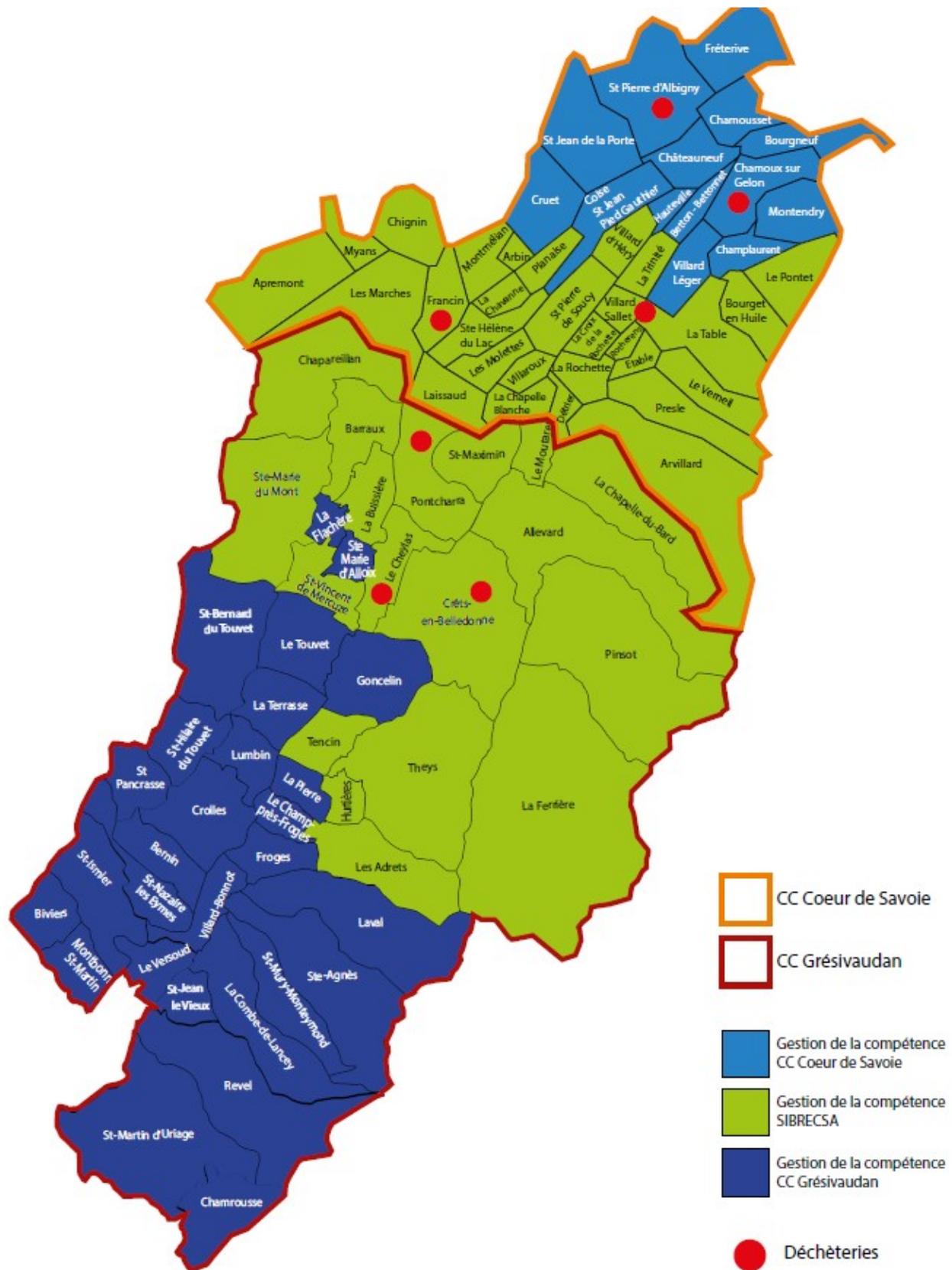


Figure 2 : Carte de la Communauté de communes Cœur de Savoie et du Sibrecsa

1.1.3 Les moyens humains

En 2021, le service « déchets » est composé de :

- Une personne responsable chargée de la gestion, 0,8ETP (passage à 0,6ETP en septembre 2021)
- Une personne éco-ambassadrice du tri, 1 ETP
- Une personne dédiée aux déchèteries et à la prévention, 1ETP

1.1.4 Les faits marquants de l'année

Arrêt de la TEOMI

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative a été conduite de 2016 à 2020 sur 4 communes du territoire (Cruet, St Jean de la Porte, St Pierre d'Albigny, Fréterive). Au vu des conclusions, les dysfonctionnements l'emportant sur les bénéfiques, il n'a pas été mesuré d'impact significatif sur la réduction des déchets. Le dispositif n'a donc pas été étendu aux 10 autres communes et les élus ont voté l'arrêt de la Teomi au 31 décembre 2020.

D'un point de vue administratif, cela a entraîné l'arrêt du travail de la gestion du système de pesée et de la gestion de la base de données, l'arrêt des permanences à St Pierre d'Albigny. Cela a entraîné une augmentation des tonnages de tri, mais aussi des refus (45 à 50 % en moyenne). Concernant la prévention, le compostage individuel s'est plus développé dans ces communes concernées par la teomi et les habitants ont plus prêté d'attention aux volumes de leurs déchets.



Mise en route du système de contrôle d'accès en déchèterie

La mise en place a été retardée du fait de la période sanitaire. De plus, elle n'a pas pu se réaliser en même temps dans les 2 déchèteries, du fait de travaux supplémentaires nécessaires. Ayant largement communiqué au préalable, la majorité des habitants et

professionnels ont eu le temps de s'informer et de s'équiper en carte.

Le changement est surtout impliquant pour les professionnels car il nécessite de l'anticipation avec un système de prépaiement des dépôts par carte bancaire ou prélèvement.

Démarrage du renouvellement des conteneurs aérien de tri

En 2021, 30% des conteneurs présents sur les 64 sites de tri ont été renouvelés.

Le service doit faire avec les augmentations des tarifs des matières en 2021 et étudiera la possibilité ou non d'achat en 2022 suivant l'évolution des tarifs.



Mise en place du 1^{er} défi réduction des déchets

Un nouvel outil a été développé par le service afin d'intégrer les enjeux et les nouveaux intérêts des usagers qui s'interrogent sur le tri de leurs déchets et développent de nouvelles pratiques. L'objectif est d'accompagner à faire évoluer les modes de consommation. Il ne sera pas reconduit en 2022, un programme annuel d'ateliers de réduction des déchets sera proposé.

Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets

Une étude financée majoritairement par l'Ademe a démarré en 2021 afin de répondre à une nouvelle obligation réglementaire. A partir du 1er janvier 2024, le service public de gestion des déchets doit proposer un tri à la source et une valorisation biologique des biodéchets. Cette obligation a pour objectifs d'augmenter le taux de valorisation des déchets ménagers, de réduire l'enfouissement ou l'incinération et de développer l'utilisation de fertilisants issus de l'économie circulaire.

1.2 Les ordures ménagères

1.2.1 La collecte

La collecte des ordures ménagères est hebdomadaire (C1), elle s'effectue en porte à porte et en regroupement pour les habitats collectifs ou certains lieux-dits.

Quelques exceptions persistent pour les villages en altitude qui sont collectés en point d'apport volontaire (bac de 660 L) selon un planning défini à l'avance.

Le 1^{er} janvier 2021 a été marqué par le retour à la Teom, sur le secteur de St Pierre d'Albigny.

Les usagers ont posé beaucoup de questions sur le nouveau fonctionnement de la facturation et souhaitent connaître les raisons du changement.

Pour les 4 mairies des communes concernées, la gestion du matériel de pré-collecte a été modifiée. L'achat, le renouvellement, les réparations des bacs de 660 litres ne sont plus assurés par la Communauté de communes.

1.2.2 Le traitement

Les ordures ménagères sont incinérées à l'unité de valorisation énergétique de Chambéry (production d'électricité et de chauffage urbain), géré par Savoie déchets.

De plus, la communauté de communes doit s'acquitter de l'emprunt contracté par l'ancien syndicat de gestion (le SIMIGEDA) pour rembourser le plan d'urgence de l'incinérateur de Gilly sur Isère.

1.2.3 Les tonnages

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles depuis 2016 sont les suivants :

- ✓ 2017 : 2 116,34 tonnes (+ 62,72 t de refus tri)
- ✓ 2018 : 2 086,25 tonnes (+ 66,50 t de refus tri)
- ✓ 2019 : 2 009,29 tonnes (+ 65,14 t de refus tri)
- ✓ 2020 : 2 084,71 tonnes (+ 38,89 t de refus tri et + 67,38 t de collecte sélective incinérée pour cause de COVID)
- ✓ **2021 : 2163 tonnes (+ 66,051 t de refus de tri)**

1.2.4 La tarification des professionnels

Les ordures ménagères produites par les professionnels sont facturées via la redevance spéciale (RS) qui se calcule selon un forfait comprenant une **part fixe** et une part variable :

- ✓ Jusqu'à 660 L collectés par semaine, le producteur paye seulement la TEOM.
- ✓ Au-delà de 660 L collectés par semaine : le producteur paye la TEOM pour les 660 L par semaine et la RS pour les volumes supplémentaires :

$RS (\text{€/an}) = \underline{51(\text{€/an})} + (0,03(\text{€/L}) \times [(volume\ de\ bacs\ implanté) \times (fréquences\ de\ collecte) - 660\ L] \times (nbr\ de\ semaine\ d'activité/an))$

- ✓ Si le producteur demande une exonération de la TEOM, alors il paye la redevance spéciale sur le volume total de bacs.

$RS (\text{€/an}) = \underline{51(\text{€/an})} + (0,03(\text{€/L}) \times [(volume\ de\ bacs\ implanté) \times (fréquences\ de\ collecte)]) \times (nbr\ de\ semaine\ d'activité/an)$

1.3 Les recyclables

1.3.1 La collecte

La collecte des recyclables est réalisée en point d'apport volontaire en tri-flux. 195 conteneurs aériens et semi-enterrés sont répartis sur le territoire pour les emballages, le verre et le papier.

Le renouvellement de 52 conteneurs parmi les plus détériorés a pu commencer, en septembre 2021.

L'augmentation des coûts des matières dus à la crise sanitaire démarré en 2020, a entraîné une augmentation de la facture de 10%.

Il a été décidé de reporter l'achat des conteneurs restant en 2022.



Un travail de graphisme a été réalisé par la chargée de communication de la Communauté de communes afin de rendre plus attractif et visible les consignes de tri, sur les nouveaux conteneurs.

1.3.2 Le traitement

Les emballages collectés sur le territoire sont ensuite envoyés au centre de tri de Gilly-sur-Isère, géré par SAVOIE DECHETS.

Une fois triés et conditionnés, les déchets sont acheminés vers les repreneurs de la communauté de communes dans le cadre du contrat pour l'action et la performance établie avec Citéo.

La liste des repreneurs est la suivante :

Repreneurs	Déchets repris
O-I Manufacturing	Verre
Arcelor Mittal	Emballages acier
Regeal Affirmet	Emballages Aluminium
Paprec	Bouteilles plastique
EPR Véolia	Cartons triés, papiers et cartons ondulés
Norske Skog	Journaux
REVIPAC	Papiers-cartons complexés

Les prix de reprise des matériaux issus du tri (papiers-cartons, plastiques, métaux...) ont augmenté en 2021 contrairement à la tendance de ces dernières années.

1.3.3 Les tonnages

	2018	2019	2020	2021
Emballages (JAUNE)	154,3	157	169,5	168
Papier/journaux (BLEU)	326	313,6	293,9	283,5
Verre (VERT)	489,9	487,4	523,9	532,5
TOT RECYCLABLES	970,2	957,9	987,3	984

Figure 3 : Tonnages recyclables collectés

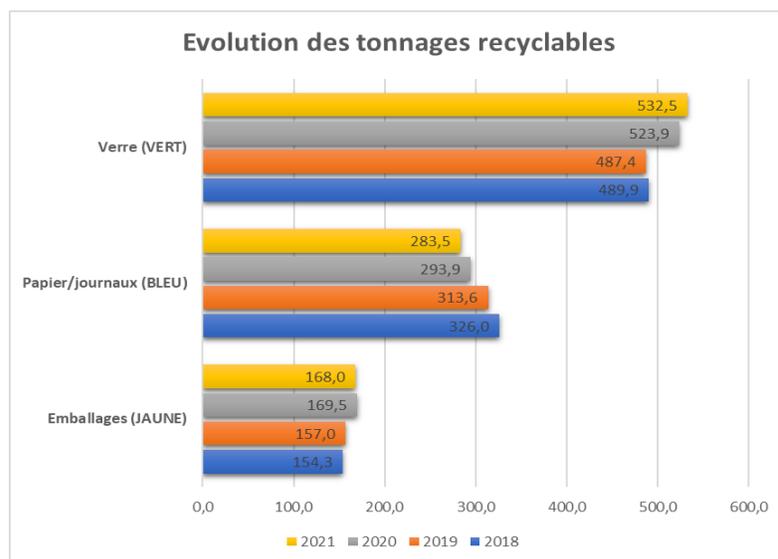


Figure 4 : Evolution des tonnages recyclables collectés

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	Nb point de tri	Ratio	Jaune	Ratio	Bleu	Ratio	Vert	Ratio
BETTON BETTONNET	312	1	312	1	312	1	312	1	312
BOURGNEUF	701	4	175	3	234	4	175	4	175
CHAMOUSSET	607	3	202	3	202	3	202	3	202
CHAMOUX SUR GELON	969	6	162	6	162	5	194	6	162
CHAMP-LAURENT	34	1	34	1	34	1	34	1	34
CHATEAUNEUF	939	3	313	3	313	3	313	4	235
COISE - ST JEAN PIED GAUTHIER	1 291	6	215	5	258	5	258	7	184
CRUET	1 060	3	353	3	353	3	353	3	353
FRETERIVE	623	3	208	2	312	2	312	3	208
HAUTEVILLE	358	1	358	1	358	1	358	1	358
MONTENDRY	56	1	56	1	56	1	56	1	56
SAINT-JEAN DE LA PORTE	1027	7	147	6	171	6	171	7	147
SAINT-PIERRE D'ALBIGNY	4 200	20	210	22	191	21	200	21	200
VILLARD LEGER	465	3	155	3	155	3	155	3	155
TOTAL	12 642	62	204	60	211	59	214	65	194

Figure 5 : Répartition du réseau de conteneurs de tri

Le réseau de conteneurs atteint largement l'objectif d'un conteneur pour 400 habitants préconisé par l'éco-organisme Citéo.

Quatre communes : Betton Bettonet, Châteauneuf, Cruet et Hauteville sont un peu moins dotées et pourraient être équipés d'un point de tri supplémentaire pour permettre de meilleures performances de recyclage.

1.3.4 Les bornes textiles

Les bornes textiles sont actuellement gérées par TRIVALLEES.

Les textiles sont envoyés au centre de tri de textiles d'ALPES TLC à Ugine qui emploie des personnes en insertion pour trier environ 70 familles de textiles.

En 2021, les dépôts ont augmenté de 4,03 %. L'augmentation des dépôts est marquée sur le secteur du Gelon alors qu'on constate une diminution sur le secteur de St Pierre d'Albigny.

	2020 (kg)	2021 (kg)
Déchèterie St Pierre d'Albigny (2 bornes)	8 675	6555
SPA - Collège	6 215	6405
Cruet - Eglise	4 420	3280
St Jean de la porte	4 145	3760
Coise - Mairie	3 435	5070
Chamoux/Gelon - Mairie	4 190	6165
Déchèterie Chamoux sur Gelon	2 430	3555
TOTAL	33 510	34860

Figure 6 : Répartition et tonnages des 7 bornes textiles sur le territoire

1.4 Les déchèteries

1.4.1 Le fonctionnement

Sur le territoire il y a deux déchèteries intercommunales gérées par la Communauté de communes pour les habitants des 14 communes : la déchèterie de **Saint Pierre d'Albigny** et la déchèterie de **Chamoux sur Gelon**.

Les professionnels sont facturés en fonction du volume des déchets qu'ils viennent déposer. Pour rappel, il s'agit des entreprises, des commerçants, des artisans et des gros producteurs de déchets. Cette facturation ne s'applique pas aux communes et aux collectivités. Les particuliers et les associations ne sont pas facturés, en dessous du volume annuel de 30m3. S'ils dépassent ce volume, les tarifs ci-dessous s'appliqueront.

Les tarifs en 2021 n'ont pas évolué.

TARIFS 2021	
Carton	0,00 €/ m ³
Ferraille	0,00 €/ m ³
Végétaux	12,00 €/ m ³
Bois	26,00 €/ m ³
DIB	26,00 €/ m ³
Gravats	26,00 €/ m ³
Déchets dangereux (DMS)	6,00 €/kg
Plâtre	26,00 €/ m ³
Polystyrène	5,00 €/ m ³
plastiques durs	10,00 €/ m ³
plastiques agricoles	15,00 €/ m ³
Huiles végétales et de vidange	0,50 €/L

Figure 7 : Tarifs appliqués aux professionnels des déchèteries

Déchets acceptés	
Gravats	Piles
Végétaux	DEEE
Plâtre	Les emballages/papier journaux/verre
Polystyrène	Les huiles de vidange et végétales
Plastique durs	Métaux
Bois	Papier-cartons
Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants)	Tout venant

Figure 8 : Liste des déchets acceptés sur les deux déchèteries

Les horaires des déchèteries sont les suivants :

- Déchèterie de Saint-Pierre d'Albigny, Sous la gare 73 250 Saint Pierre d'Albigny

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
du 1er novembre au 31 mars	9h-12h 14-18h	14-18h	14h-18h	14-18h	14h-18h	9h-12h 14-18h	Fermée
du 1er avril au 30 octobre	9h-12h 14h-19h	14-19h	14h-19h	14-19h	14h-19h	9h-12h 14-19h	

- Déchèterie de Chamoux, ZA de la Grande Bellavarde 73 390 Chamoux sur Gelon

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
du 1er novembre au 31 mars	14-18h	14-18h	Fermée	14-18h	Fermée	8h-12h 14h-18h	Fermée
du 1er avril au 30 octobre	14-19h	14-19h		14-19h		14h-19h	

Figure 9 : Horaires des déchèteries

1.4.2 La mise en service des accès en déchèterie

En 2020, la Communauté de communes Cœur de Savoie et le Sibrecsa se sont associés pour la mise en place d'un système de contrôle d'accès des 7 déchèteries du territoire.

Le système de carte d'accès permet à tous les usagers d'accéder à toutes les déchèteries gérées par Cœur de Savoie ou le SIBRECSA : Porte de Savoie et Villard Sallet.

2021 a été l'année de mise en fonctionnement, ce qui a nécessité au préalable des travaux pour la déchèterie de Chamoux-sur-Gelon.

La barrière d'accès pour la déchèterie de St Pierre d'Albigny a été effective en mars 2021.

Pour la déchèterie de Chamoux-sur-Gelon, elle a été effective en novembre 2021.

Alors qu'en 2020, 2360 cartes avaient été attribuées, en 2021, 2103 cartes d'accès ont été créées. 17 Particuliers ont perdu leur carte d'accès. Le renouvellement est facturé 5 €, soit une recette de 85€.

Nous pouvons estimer qu'en dehors des changements (vente de bien, déménagements, décès...) 70 % des foyers actuels du territoire sont équipés en carte d'accès.

Depuis 2020, 148 demandes de carte d'accès ont été créées pour les professionnels.
Le système de paiement a démarré en septembre 2021 pour St Pierre d'Albigny et en novembre 2021 pour Chamoux-sur-Gelon.
Les professionnels ont l'obligation de créer un compte et de prépayer minimum 30€.
En 2021, 79 professionnels ont activé leur carte d'accès soit 54%.

De septembre à décembre 2021, 66 professionnels ont réalisé des prépaiements sur leur compte pour un montant total de 13223€.

1.4.3 Les éco-organismes

Les éco-organismes récoltent les éco-contributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets, dès lors que ces collectivités ou ces opérateurs en font la demande.

La Communauté de communes adhère à plusieurs éco-organismes et d'autres organismes pour la collecte et le traitement de certains déchets sur les 2 déchèteries :

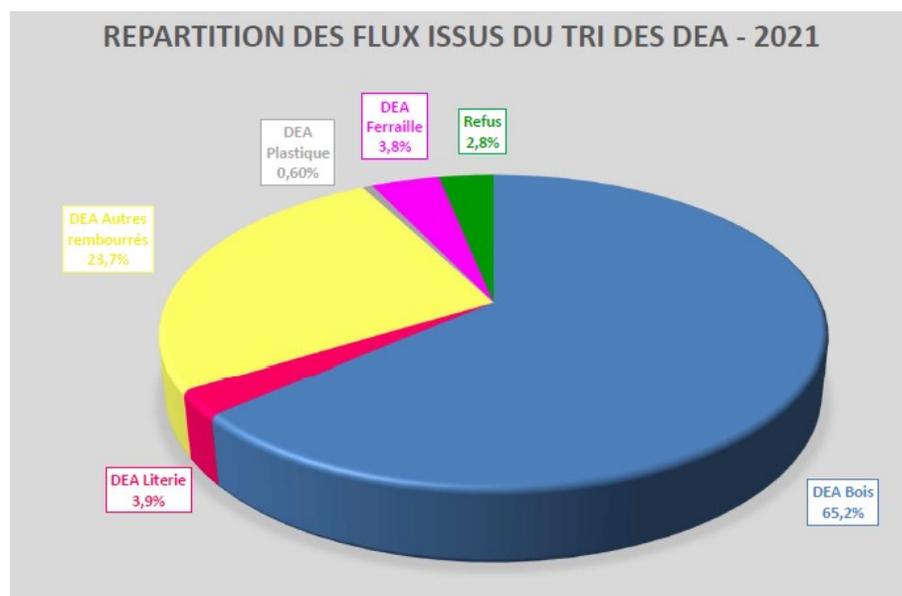
✓ **Eco-mobilier** pour les déchets d'ameublement.

Une benne « meubles », gérée par l'éco organisme est en place sur la déchèterie de Saint-Pierre d'Albigny. Cette benne est gérée directement par l'éco organisme (transport et traitement des flux).

Les déchets sont collectés par Nantet.

Une fois récupérés, ils seront envoyés sur une plateforme de tri, puis chaque type de déchet trié (bois, literie, autres rembourrés, plastique, ferraille, refus) rejoindra une filière de recyclage adaptée.

La partie des matériaux en bon état, sera recyclée, une autre utilisée en valorisation énergétique pour des cimenteries (traité par Bioval à Chamoux-sur-Gelon : usine de production de combustibles solides de récupération), et une petite partie éliminée (c'est-à-dire enfoui).



Les tonnages sont les suivants :

2018	2019	2020	2021
121,14	133,24	113 t	101,5

Une baisse de 10% du tonnage est à noter.

- ✓ **EcoDDS** pour les déchets dangereux des ménages (type peinture, solvants, produits phytosanitaires, aérosols...).

La collecte et le traitement s'effectue par le prestataire d'Eco DDS, l'entreprise Trialp.

Par contre, les déchets dangereux des professionnels sont toujours gérés par la communauté de communes.

2018	2019	2020	2021
12,44 t	12,57 t	12,52 t	11,24 t

- ✓ **EcoTLC** pour le textile.

(Tonnages par point au 1.3.4)

2018	2019	2020	2021
45 650 kg	39 850 kg	33 500 kg	34 860 kg

- ✓ **Corepile** pour les piles et les batteries :

L'enlèvement, le transport, le tri et le recyclage des piles et petites batteries sont entièrement pris en charge par Corepile

La collectivité n'avance aucun frais pour la gestion de ces déchets.

2018	2019	2020	2021
740 kg	1 030 kg	1 596 kg	1 146 kg

- ✓ **Ecosystèmes** pour les déchets électriques et électroniques.

La filière a pour objectif d'extraire puis de neutraliser les substances dangereuses présentes dans les appareils ménagers et lampes collectées.

En 2021, 133 tonnes ont été collectés sur les 2 déchèteries, ce qui correspond à :

29506 appareils collectés soit 10,7 kg d'appareils/habitant

7350 lampes collectées soit 0,6 lampe/habitant

La collectivité n'avance aucun frais pour la gestion de ces déchets.



- ✓ **Nespresso** pour les capsules de café de cette marque

Les capsules en aluminium sont récupérés à la déchèterie de St Pierre d'Albigny.

✓ **Aliapur** pour les pneus sans jantes

Cet éco-organisme s'occupe de donner une seconde vie au pneu.

Les pneus sont collectés par Granulatex (74).

	2021
St Pierre d'Albigny	20 T
Chamoux-sur-Gelon	22 T

Les pneus jantés continuent à être acceptés en déchèterie, ils sont collectés et déjantés par l'entreprise TriVallées.

1.4.4 La recyclerie Fibr'Ethik

Le réemploi est l'ensemble des systèmes et filières permettant de récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés, afin de leur donner une seconde vie. Il évite ainsi que des biens en fin de vie ne soient détruits et deviennent des déchets.

Acteur local du réemploi, la recyclerie a démarré son activité en mars 2021.

Elle collecte des biens ou équipements en état de fonctionnement dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remet en état pour les revendre d'occasion.

Le magasin a été ouvert en été 2021.

La recyclerie est agréée par l'éco-organisme éco-mobilier.

Une convention a été signée pour permettre la récupération de biens dans les déchèteries.

Un conteneur a été installé pour le stockage des dons à St Pierre d'Albigny.

1 tonne 269 ont été collecté en 5 mois sur la déchèterie de St Pierre d'Albigny

Type de Déchets	Poids en kg
BRICO/JARDIN	35,4
CULTURE	85,4
DECO-BAZAR	98,402
ELECTROMENAGERS	266,2
LOISIRS	92,2
MEUBLES	302,2
MULTIMEDIAS	145,6
PUERICULTURE	26,6
TEXTILE	130
VAISSELLE	87,6
Total général	1269,602

Afin d'aider les usagers dans le geste de valorisation des dépôts qu'ils font, des salariés de la recyclerie sont présents à la déchèterie de St Pierre d'Albigny les samedis.

Un conteneur, plus petit, sera installé dans la déchèterie de Chamoux-sur-Gelon en 2022.

1.4.5 Les tonnages

1.4.5.1 Déchèterie de Saint Pierre d'Albigny

TYPE DE DECHETS	DESTINATION	2020 (en tonnes)	2021 (en tonnes)
METAUX	AXIA - Esserts Blay (73)	166.97	129,82
GRAVATS	ISDI - Chamoux sur Gelon (73)	856.24	765,35
PAPIER CARTON	AXIA - Esserts Blay (73)	128.11	134,14
BOIS	NANTET - Francin (73)	477.71	416,58
DIB	BIOVAL - Chamoux s/ Gelon (73)	557.76	497,51
VEGETAUX	AXIA - Francin (73)	693.88	700,43
PLÂTRES	NANTET - Francin (73)	64.43	68,82
POLYSTYRENE	NANTET - Francin (73)	0.74	0,18
PILES		0.916	0,614
DMS	TRIALP - Chambéry (73)	7.451	10,811
DEEE	ECOSYTEMES	96.49	84,95
TOTAL ANNUEL		3 050.70 T	2809,205 T

Figure 10 : Tonnages et lieux de traitement des déchets

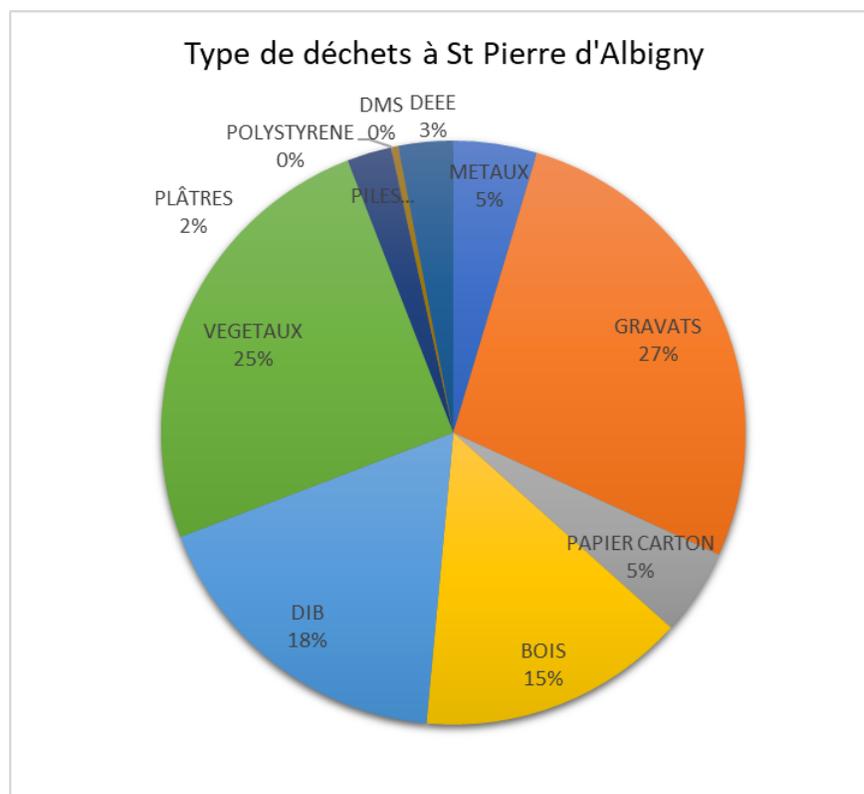


Figure 11 : Répartition des déchets de la déchèterie de Saint Pierre d'Albigny

1.4.5.2 Déchèterie de Chamoux sur Gelon

TYPE DE DECHETS	DESTINATION	2020 (en tonnes)	2021 (en tonnes)
METAUX	PURFER - St Pierre de Chandieu (38)	119.13	80,75
GRAVATS	ISDI - Chamoux sur Gelon (73)	396.07	388,84
PAPIER CARTON	VALESPACE - Chambéry (73)	74.86	66,74
BOIS	NANTET - Francin (73)	315.94	274,78
DIB	BIOVAL - Chamoux (73)	303.51	288,68
VEGETAUX	AXIA - Francin (73)	382.66	374,78
PLÂTRES	NANTET - Francin (73)	32.68	33,72
PVC	NANTET - Francin (73)	1.8	0
PILES		0.68	0,532
DMS	TRIALP - Chambéry (73)	4.709	8,289
DEEE	ECOSYSTEMES	57.64	47,82
TOTAL ANNUEL		1 689.70 T	1 564,931 T

Figure 12 : Tonnages et lieux de traitement des déchets

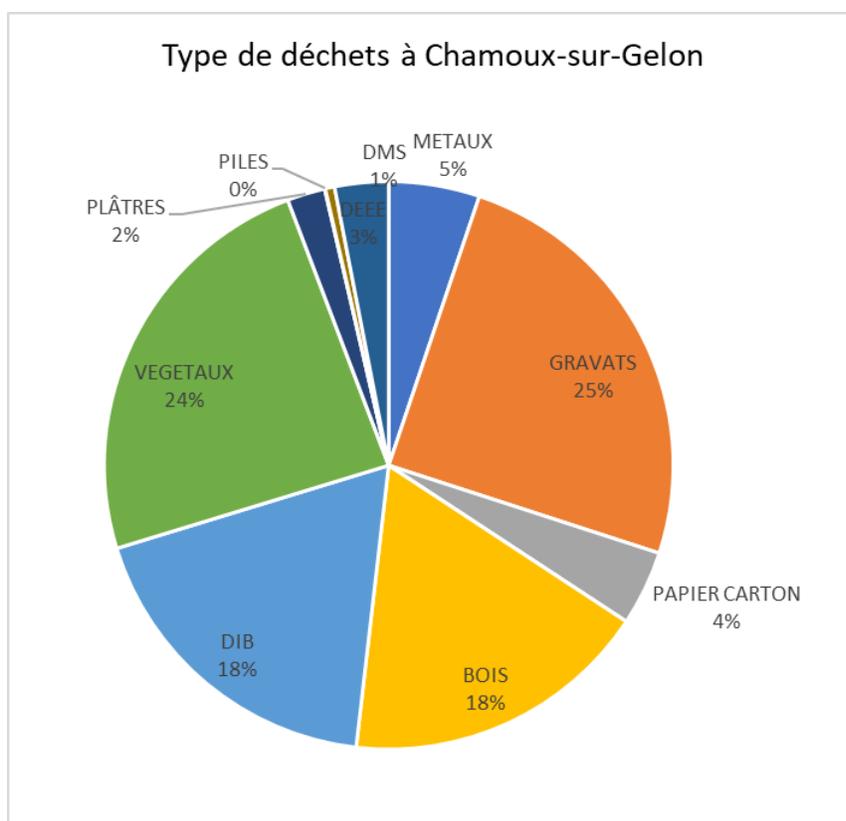


Figure 13 : Répartition des déchets de la déchèterie de Chamoux sur Gelon

1.5 Analyse des tonnages

Tonnage OMR

La baisse des tonnages peut s'expliquer par moins de présence au domicile qu'en 2020, avec une diminution du télétravail et pas de période de confinement total.

L'augmentation du tonnage par rapport à 2019 (0,8%) est moindre que l'augmentation de la population (3,5%).

Les refus de tri augmentent, par rapport à 2019 (l'année 2020 n'étant pas comparable).

Tonnage collecte sélective

Le tonnage des emballages plastiques diminue de 2020 à 2021 de 0,9%.

Cependant si l'on compare les chiffres de 2019 à 2021, l'augmentation est de 7%.

Le ratio de collecte : 13,3 kg d'emballages ménagers/habitant/an

Le tonnage des papiers, cartons quant à lui continue de diminuer de 9,5% de 2019 à 2021.

Le ratio de collecte : 22,4 kg papiers, cartons /habitant/an

Le verre est en constante augmentation, de 9,2% de 2019 à 2021

Le ratio de collecte : 42,1 kg de verre/habitant/an

Le ratio de collecte de référence sur la Savoie est de 53 kg/hab/an

Tonnage des déchèteries

Les tonnages sont en baisse sur les 2 déchèteries avec pour explications probables :

- l'impact du COVID,
- la mise en place du système de contrôle d'accès

La baisse des tonnages en déchèterie ne signifie pas forcément que les habitants du territoire ont baissé leurs apports.

Cela correspond plutôt à la mise en service du système de contrôle d'accès (excluant des habitants et des professionnels de territoires limitrophes ayant de plus petites déchèteries et des horaires et jours d'ouverture plus limités).

- la fermeture durant un mois de travaux sur la déchèterie de Chamoux.

De nouvelles REP (responsabilité élargie du producteur) seront mises en place en début d'année 2023 autour des articles de bricolage et les jouets.

Le tonnage total des déchets collectés en déchèteries correspond à 259 kg/habitant/an

Le ratio de référence en Savoie-Haute Savoie est de 289 kg/hab/an

La répartition des déchets est quasiment identique sur les 2 déchèteries.

Les gravats (25 et 27%), les végétaux (24 et 25%), les encombrants (18%) et le bois (18et 15%) représentant plus de 80% du volume de déchets en déchèterie.

Tonnage des DMA

Les Déchets Ménagers Assimilés représentent 513 kg/habitant /an avec 44% orientés vers de la valorisation matière et 56% vers l'incinération avec récupération d'énergie.

Le ratio pour la région Auvergne Rhône alpes en 2019 (dernière mise à jour) était de 632 kg/habitant /an

1.6 Le plan de prévention des déchets

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a validé son premier Plan Local de Prévention des déchets (PLPd) sur les 14 communes des secteurs de Saint Pierre d'Albigny et Chamoux sur Gelon le 30 mars 2017.

L'objectif est de réduire la production de déchets de 70 kg par habitant à l'horizon 2023. Quatre axes détaillés ci-dessous ont été déployés en 2021.

1.6.1 Gérer les déchets organiques

- ✓ Action n°1: Gaspillage alimentaire: sublimer les restes
→ Animation d'un Challenge anti-gaspi avec le collège des Frontailles, mise en place d'un composteur pédagogique

- ✓ Action n°2: Promouvoir le compostage individuel et le jardinage au naturel
→ augmenter le nombre de composteurs et proposer à terme à tous les foyers une solution pour leurs déchets organiques, tout en promouvant l'usage du compost mûr comme engrais naturel

- ✓ Action n°3: Sensibiliser à la pratique du compostage collectif avec jardin partagé
→ mettre en place des sites de compostage collectifs afin de proposer aux foyers en habitat collectif une solution pour leurs déchets organiques et un exutoire pour le compost mûr

- ✓ Action n°4: Lancer l'opération « Adopte une poule »
→ distribuer à des foyers deux poules qui seront nourries en partie des déchets organiques du foyer et fourniront des œufs

- ✓ Action n°5: Créer une filière de broyage
→ proposer aux particuliers une prestation de broyage des déchets végétaux pour réduire les flux de déchets verts et de véhicules en déchèterie

1.6.2 Limiter les emballages

- ✓ Action n°6 : Organiser des défis Zéro-Dechets
→ Donner des notions de bases, pratiques et théoriques, sur la gestion des déchets, afin d'aider les foyers dans leur réduction

- ✓ Action n°7: Généraliser les contenants réutilisables chez les commerçants
→ supprimer les contenants à usage unique en proposant dans les commerces de proximité et en faisant la promotion des sacs réutilisables et des contenants solides

- ✓ Action n°8: Poursuivre la distribution des « Stop Pub »
→ accroître la distribution des « Stop pub » afin de limiter les déchets papiers

- ✓ Action n°9: Fabriquer ses produits ménagers et cosmétiques
→ animer des ateliers et des stands de fabrication de produits d'entretien et cosmétiques dans le but de réduire la production d'emballages et la toxicité des produits

1.6.3 Allonger la durée de vie des produits

- ✓ Action n°10: Soutenir la création d'une recyclerie
→ apporter une aide matérielle et un encadrement au porteur de projet d'une recyclerie sur Cœur de Savoie (secteur Chamoux ou Saint Pierre)

- ✓ Action n°11: Animer des « Repair café »
→ superviser la mise en place d'ateliers proposés gratuitement aux habitants souhaitant réparer des objets et petits appareils électroménagers,

- ✓ Action n°12: Créer des Zones de Gratuités
→ Mise en place et animation de zone d'échange d'objets, de manière temporaire ou pérenne

1.6.4 Développer des outils de communication et de sensibilisation

- ✓ Action n°13: Sensibiliser les enfants en milieu scolaire
→ intervenir dans toutes les écoles du territoire de la primaire au collège pour sensibiliser à la réduction des déchets et organiser un challenge inter-classes afin de mobiliser les élèves sur l'élaboration de solutions pour limiter la production de déchets

- ✓ Action n°14: Accroître l'éco-exemplarité des collectivités locales
→ briefer les agents de la collectivité aux éco-gestes et définir avec eux des objectifs tendant à la réduction des déchets

- ✓ Action n°15: Communiquer autour du Plan Local de Prévention
→ relayer les campagnes de communication et assurer la visibilité du PLPd auprès de la population

Le plan d'une durée de 5 ans arrive à terme au printemps 2023.

L'année 2022 sera le démarrage d'une réflexion sur l'implication de la commission déchets pour l'écriture d'un nouveau plan.

Les actions réalisées selon ces thématiques sont détaillées ci-dessous avec une présentation particulière de l'action de 4 mois de défis de réduction des déchets.

En parallèle, les outils de communication ont été développés afin de communiquer sur le plan de prévention et de faire connaître les actions.

Ci-après les actions qui ont été mises en place sur l'année **2021**.

<u>AXES</u>	<u>ACTIONS</u>	<u>DETAILS</u>
Gérer les déchets organiques	Promouvoir le compostage individuel et le jardinage au naturel	Vente de 99 composteurs individuels (13 plastiques et 86 bois) <i>contre 48 composteurs en 2020</i> , au tarif préférentiel de 15€. L'achat d'un bac à compost bois est subventionné à hauteur de 50 €
	Sensibiliser à la pratique du compostage collectif	Mise en place d' 1 nouveau site de compostage collectif
		Mise en place de 1 site de compostage de cimetières
		Organisation d'un temps d'échanges entre référents de sites
Créer une filière de broyage	Mise en place de 3 plateformes de broyage temporaire en partenariat avec les communes de Cruet, St Jean de la porte et Fréterive : 10 m3 détourné	
Limiter les emballages	Organiser des défis « Réduisons nos déchets »	Organisation de deux défis, axés sur la maison et le jardin : 32 familles participantes, réduction des poubelles OM de 37 %
	Poursuivre la distribution des « Stop Pub »	Sur les 14 communes, le nombre de boîtes aux lettres équipées d'un autocollant s'élève à 2412.
	Fabriquer ses produits ménagers et cosmétiques	Ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques : <ul style="list-style-type: none"> - RAM de montmélian : 4 ateliers, 32 personnes participantes. - Espace jeunesse de Montmélian : 1 atelier, 5 participants
Allonger la durée de vie des produits	Soutenir la création d'une recyclerie	Mise en place de caissons de réemploi dans la déchèterie de St Pierre d'Albigny (printemps 2021)
Développer les outils de communication	Sensibiliser les enfants en milieu scolaire	Sensibilisation de l'école de Villard-Leger : 39 élèves
	Communiquer autour du Plan Local de Prévention	Edition d'un « Guide de réduction des déchets et de l'empreinte écologique » avec la contribution de plusieurs services de la communauté de communes (1500 exemplaires papier) et une version informatique en ligne sur notre site internet
		Publication d'un dossier spécial déchets dans le magazine de la Communauté de communes + édition d'un « écho déchet » (juillet 2021)
		Création (à partir de mars 2021) d'une newsletter trimestrielle relayant les actualités du service

Les défis « Réduisons nos déchets »

Les 34 foyers postulants ont été retenus pour participer à l'opération. Un s'est désinscrit rapidement, 2 foyers ont abandonnés au cours des défis.

Sur les 31 foyers étant allés au bout de l'expérience, 12 communes sont représentées. La majorité vivent en maison avec jardin.

Au total, 116 personnes dont 64 adultes et 52 enfants de moins de 18 ans ont participé à l'opération.

L'opération a duré 4 mois, jalonnée de 3 soirées conviviales et participatives.

Elle s'appuyait sur 3 piliers :

- Les pesées hebdomadaires des poubelles, à transmettre par le biais d'un fichier en ligne.
- Un kit d'une valeur de 48 € offert aux familles participantes pour les aider à mettre en place les premiers gestes
- Un programme d'ateliers, de visites et d'échanges afin de découvrir et de s'appropriier les thématiques

Total des animations :

- 8 visites, les participants ont été dans l'ensemble très satisfaits des visites, qu'ils ont trouvé très instructives, toujours bien menées, et très marquantes.
- 10 ateliers, permettant de donner une dynamique et de favoriser l'échange entre les participants. C'est un excellent moyen d'échanger sur les pratiques et de se donner des astuces et des recettes

RESULTATS CHIFFRES DE L'OPERATION

	OMR	Biodéchets	Jaune	Vert	Bleu
Période sans gestes (15 jours)	35 g/pers/an	44 kg/pers/an	16 kg/pers/an	26 kg/pers/an	9 kg/pers/an
Période avec gestes (3.5 mois)	22 kg /famille/an	150 Kg /famille/an	42kg /famille/an	69 kg /famille/an	32 kg /famille/an
Evolution	- 36 %	+ 240 %	+ 160 %	+ 170 %	+270 %

Les résultats sont issus des données des 23 foyers ayant communiqué leurs pesées sur l'intégralité de la période de 4 mois prévue.

En ce qui concerne l'évolution des chiffres, on a pu assister à trois tendances différentes :

→ 14 foyers ont augmenté leur part de déchets recyclables, quel que soit le flux concerné. Ce sont des foyers qui ne triaient pas, ou mal ces flux jusqu'alors, lesquels étaient mélangé aux OMR. L'augmentation n'est alors pas forcément à prendre comme un signal négatif, du fait de bons gestes de tri mis durablement en place.

→ 23 foyers ont, quant à eux, augmenté leurs biodéchets grâce à l'écogeste choisi, que ce soit l'accueil de poules ou le compostage domestique.

→ En comprenant l'impact des différentes matières sur notre environnement, certaines familles ont commencé à privilégier les emballages en matières indéfiniment recyclables pour leurs achats, comme le métal ou le verre, au détriment du plastique.

Certains gestes comme l'achat en vrac ou à la coupe ont également été plébiscités.

1.6.5 Analyse

Quantité d'ordures ménagères en Kg par an et par habitant **sur les 14 communes** :

- ✓ 2016 : 178 kg/an/hab
- ✓ 2017 : 177 kg/an/hab
- ✓ 2018 : 173 kg/an/hab
- ✓ 2019 : 166 kg/an/hab
- ✓ 2020 : 170 kg/an/hab
- ✓ 2021 : 171 kg/an/hab

Les indicateurs financiers

Le financement du service est assuré par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), la redevance spéciale et les soutiens des éco-organismes.

1.7 Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2021	Réalisé 2021
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 008 450	961 409,39
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	113 000	102 261,03
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 380 000	2 379 692,00
022-DEPENSES IMPREVUES	10 000	-
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	230 310	-
042-DOTATION AUX AMMORTISSEMENTS	43 500	43 408,97
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	320 000	319 678,88
66-CHARGES FINANCIERES	7 000	6631,18
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000	1671,92
		-
Totaux	4 119 060 €	3 814 753,37€

1.8 Les recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2021	Réalisé 2021
002-RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	308 517,08	
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	60 535,80	105 790,56
73-IMPOTS ET TAXES	3 595 000	3 607 746
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	155 000	152 996,15
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 185,20
Totaux	4 119 060 €	3 871 717,91€

1.9 Les dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2021	Réalisé 2021
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 000	18 730,98
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000	480
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	346 720	137 030,90
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	215 530	28 185,58
Totaux	582 250 €	184 427,36 €

1.10 Les recettes d'investissement

Chapitres	BP 2021	Réalisé 2021
001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	25 712,12	
13 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	24 835	24 000
16 – EMPRUNT	150 000	150 000
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	233 110	
040-AMORTISSEMENTS	43 500	43 408,97
10022 - FCTVA	64 992,88	20 924,15
1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	40 100	40 100
Totaux	582 250 €	278 433,12 €